



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 15391

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités mosellans. Il apparaît que ces retraités qui sont affiliés au régime local d'assurance maladie sont contraints de cotiser au titre de la retraite complémentaire à hauteur de 6,2 % pour la CSG, 0,5 % pour la CRDS, 1 % pour le régime local et 1 % pour le régime général. Il lui demande de lui préciser très clairement ce qui justifie que ces retraités soient obligés de cotiser au régime général alors qu'ils sont affiliés au régime local. Il souhaite enfin qu'elle lui précise les mesures qu'elle compte prendre rapidement afin que cesse cette inégalité de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15391

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3099